

2. Précarité financière

La faiblesse des ressources financières est naturellement la facette la plus visible de la précarité.

Elle sera abordée dans cette partie à travers différentes sous thématiques traitant de la précarité financière : allocataires et bénéficiaires de minima sociaux (RMI, AAH, API, RSO, ASV/ASPA) et d'allocations spécifiques (APA, ASS, FAJ), surendettement, revenus des ménages, taux de pauvreté monétaire.

En bref

- Près de 102 000 allocataires d'au moins un minimum social en 2005 à La Réunion, soit environ 39% des ménages réunionnais
- Plus de 3 réunionnais sur 10 bénéficient d'au moins un minimum social en 2005
- Plus de 200 allocataires du RMI pour 1 000 habitants de 25-49 ans en 2005
- Près de 140 réunionnais de 25-59 ans sur 1 000 sont allocataires du RMI depuis plus de 2 ans en 2005
- Près d'un réunionnais sur 4 est couvert par le RMI en 2005
- 26 Réunionnais de 20-59 ans sur 1 000 sont allocataires de l'AAH en 2005
- Près de 4% des Réunionnais de 20- 59 ans sont couverts par l'AAH en 2005
- 50 femmes de 15-49 ans sur 1 000 sont allocataires de l'API à La Réunion en 2005
- 36 Réunionnais sur 1 000 sont couverts par l'API en 2005
- Près de 4% des Réunionnais de 50 ans et plus sont allocataires du RSO en 2005
- Plus de 4% des Réunionnais de 50 ans et plus sont couverts par le RSO en 2005
- Un tiers des Réunionnais de 60 ans et plus est allocataire de l'ASV en 2005
- 4% des actifs de 15-64 ans sont allocataires de l'ASS à La Réunion en 2005
- Plus de 1 500 aides financières attribuées par le FAJ à des Réunionnais de 18-25 ans en 2008
- 169 réunionnais de 60 ans et plus sur 1 000 bénéficient de l'APA en 2008
- Plus de 1 100 dossiers de surendettement déposés à l'IEDOM en 2009
- Plus de 6 ménages réunionnais sur 10 non imposés en 2007
- 17% des Réunionnais en dessous du seuil de pauvreté régional en 2006

2.1 Allocataires de minima sociaux

Les « minima sociaux » incluent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation de Parent Isolé (API) et le Revenu de Solidarité (RSO), qui vient compléter le dispositif RMI dans les Départements d'Outre-Mer (DOM). Ces quatre « minima sociaux » sont versés par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Au 31 décembre 2008, La Réunion comptabilise 98 786 allocataires d'au moins un minimum social (RMI et/ou AAH et/ou API et/ou RSO), soit près de 3 000 allocataires en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution du nombre d'allocataires, de l'ordre de 1% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion, est également observée en métropole (- 1,4% en moyenne par an sur la même période). Les plus fortes diminutions du nombre d'allocataires de minima sociaux entre 2005 et 2008 sont observées à L'Entre-Deux (- 4,6% en moyenne par an) et Cilaos (- 3,6% en moyenne par an).

Près de 39% des ménages réunionnais sont allocataires d'au moins un minimum social au 31 décembre 2005, contre moins de 8 ménages sur 100 en métropole. Le taux d'allocataires de minima sociaux varie selon les communes de moins de 28% à La Possession à 59% à Salazie.

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : créée en 1975, elle s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

Allocation de parent isolé (API) : créée en 1976, elle s'adresse aux personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Si le plus jeune enfant a plus de trois ans, l'allocation est versée pendant un an au maximum (API dite « courte »), sinon elle est versée jusqu'à ses trois ans (API dite « longue »).

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux départements d'outre-mer (DOM), il est versé aux personnes d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

Taux d'allocataires de minima sociaux : rapport du nombre d'allocataires d'au moins un minimum social au 31 décembre 2005 sur le nombre de ménages issu du recensement de la population 2006.

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- CNAF : Près de 11 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les CAF ; Clément J., Mathieu F., Robert. M.-J., Salesses C., Siguret I. ; L'e-ssentiel n°86, mai 2009 ; 4 p.
- CNAF : Près de 10,8 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales ; Clément J., Mathieu F., Robert. M.-J., Salesses C., Tomasini M. ; L'e-ssentiel, n°49, mai 2006 ; 4 p.

**Répartition du nombre d'allocataires d'au moins un minimum social* par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

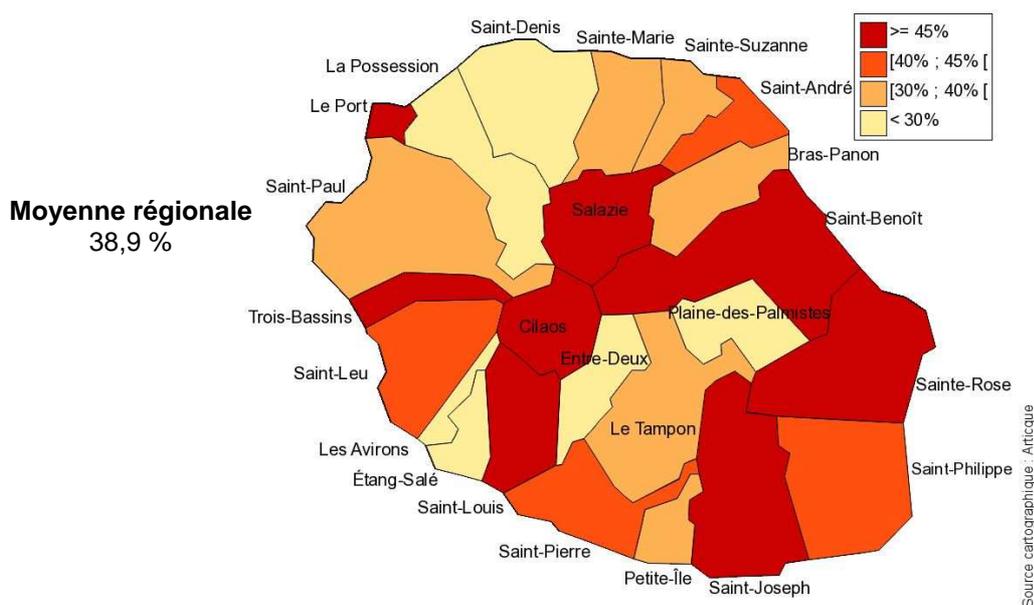
	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires** au 31/12/05
Bras Panon	1 227	1 160	-1,9%	33,5%
Cilaos	929	831	-3,6%	46,5%
Entre-Deux	584	507	-4,6%	28,9%
Etang-Salé	1 286	1 163	-3,3%	28,4%
La Possession	2 318	2 308	-0,1%	27,5%
Le Port	6 082	5 723	-2,0%	52,4%
Le Tampon	8 527	8 833	1,2%	35,2%
Les Avirons	941	914	-1,0%	29,1%
Petite Ile	1 423	1 361	-1,5%	35,3%
Plaine des Palmistes	437	423	-1,1%	28,6%
Salazie	1 273	1 248	-0,7%	59,3%
Saint-André	7 030	7 024	0,0%	44,5%
Saint-Benoit	5 395	5 443	0,3%	50,9%
Saint-Denis	15 319	14 652	-1,5%	29,7%
Saint-Joseph	5 271	5 072	-1,3%	45,8%
Saint-Leu	4 093	3 960	-1,1%	43,6%
Saint-Louis	7 317	7 454	0,6%	47,4%
Saint-Paul	12 808	11 901	-2,4%	39,9%
Saint-Philippe	689	666	-1,1%	42,5%
Saint-Pierre	10 988	10 764	-0,7%	43,3%
Sainte-Marie	3 172	2 945	-2,4%	33,4%
Sainte-Rose	1 005	929	-2,6%	48,2%
Sainte-Suzanne	2 534	2 537	0,0%	37,7%
Trois Bassins	1 028	946	-2,7%	48,9%
Hors département	50	22	-	-
La Réunion	101 726	98 786	-1,0%	38,9%
Métropole	2 028 284	1 941 435	-1,4%	7,8%

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : CNAF, INSEE - Exploitation ORS

NB (*) : RMI et/ou API et/ou AAH et/ou RSO (RSO uniquement pour Réunion)

NB (**): pour 100 ménages (recensement de population 2006)

Taux d'allocataires* d'au moins un minimum social par commune au 31 décembre 2005**



Sources : CAF Réunion, INSEE - Exploitation ORS

NB (*) : pour 100 ménages (recensement de population 2006)

NB (**): RMI et/ou API et/ou AAH et/ou RSO

2.2 Personnes couvertes par les minima sociaux

Au 31 décembre 2008, 226 565 Réunionnais sont couverts par au moins un minimum social (RMI et/ou AAH et/ou API et/ou RSO), soit près de 14 000 personnes couvertes en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution du nombre de personnes couvertes, de l'ordre de 2% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion, est similaire à celle observée en métropole.

Plus de 3 Réunionnais sur 10 bénéficient d'au moins un minimum social au 31 décembre 2005, contre moins de 1 pour 10 en métropole (0,6%). Le taux de personnes couvertes par les minima sociaux varie selon les communes de 21% pour L'Etang-Salé et La Possession à 46% pour Salazie.

Les plus fortes diminutions du nombre de personnes couvertes par les minima sociaux entre 2005 et 2008 sont observées à L'Entre-Deux (- 5,7% en moyenne par an) et Cilaos (-5,3% en moyenne par an).

Définitions

Ayant droit : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

Bénéficiaire d'une allocation : correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

Personnes couvertes : comprend l'allocataire et les ayants droit.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : instituée en 1975, elle s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

Allocation de parent isolé (API) : créée en 1976, elle s'adresse aux personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Si le plus jeune enfant a plus de trois ans, l'allocation est versée pendant un an au maximum (API dite « courte »), sinon elle est versée jusqu'à ses trois ans (API dite « longue »).

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux départements d'outre-mer (DOM), il est versé aux personnes d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

Taux de personnes couvertes : rapport du nombre de personnes couvertes par les minima sociaux au 31 décembre 2005 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2006.

Sources

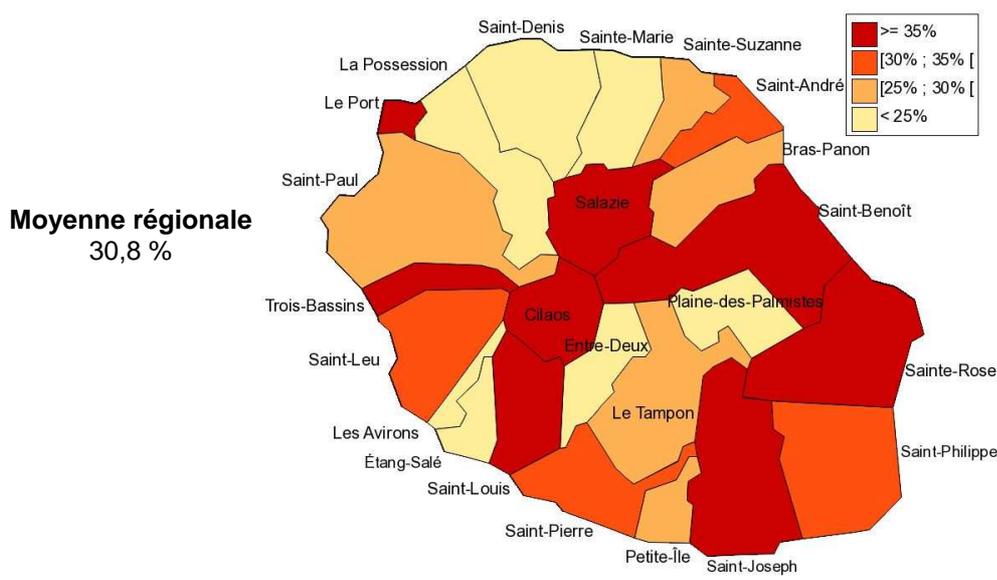
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- CNAF : Près de 11 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les CAF ; Clément J., Mathieu F., Robert. M.-J., Salesses C., Siguret I. ; L'e-ssentiel n°86, mai 2009 ; 4 p.
- CNAF : Près de 10,8 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales ; Clément J., Mathieu F., Robert. M.-J., Salesses C., Tomasini M. ; L'e-ssentiel, n°49, mai 2006 ; 4 p.

Répartition du nombre de personnes couvertes par au moins un minimum social* par commune à La Réunion (situation au 31 décembre)

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux de personnes couvertes** au 31/12/05
Bras Panon	2 824	2 586	-2,9%	25,6%
Cilaos	2 183	1 852	-5,3%	37,4%
Entre-Deux	1 336	1 119	-5,7%	23,4%
Etang-Salé	2 820	2 483	-4,2%	21,3%
La Possession	5 530	5 152	-2,3%	21,1%
Le Port	15 241	13 939	-2,9%	40,0%
Le Tampon	20 421	20 475	0,1%	29,2%
Les Aviron	2 077	1 975	-1,7%	22,6%
Petite Ile	3 233	2 961	-2,9%	28,7%
Plaine des Palmistes	1 021	1 002	-0,6%	22,6%
Salazie	3 278	2 999	-2,9%	46,4%
Saint-André	18 071	17 363	-1,3%	34,9%
Saint-Benoit	12 982	12 779	-0,5%	39,1%
Saint-Denis	34 281	32 118	-2,1%	24,8%
Saint-Joseph	12 241	11 475	-2,1%	36,5%
Saint-Leu	9 697	8 993	-2,5%	33,5%
Saint-Louis	18 345	18 204	-0,3%	37,1%
Saint-Paul	29 518	26 472	-3,6%	29,7%
Saint-Philippe	1 603	1 449	-3,3%	31,9%
Saint-Pierre	24 960	23 824	-1,5%	33,5%
Sainte-Marie	7 545	6 779	-3,5%	24,7%
Sainte-Rose	2 409	2 175	-3,3%	36,1%
Sainte-Suzanne	6 279	6 132	-0,8%	28,9%
Trois Bassins	2 552	2 211	-4,7%	37,5%
Hors département	113	48	-	-
La Réunion	240 560	226 565	-2,0%	30,8%
Métropole	3 770 589	3 549 145	-2,0%	6,1%

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : CNAF, INSEE - Exploitation ORS
 NB (*) : RMI et/ou API et/ou AAH et/ou RSO (RSO uniquement pour Réunion)
 NB (**): pour 100 habitants (recensement de population 2006)

Taux de personnes couvertes* par au moins un minimum social par commune au 31 décembre 2005**



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
 NB (*) : pour 100 habitants (recensement de population 2006)
 NB (**): RMI et/ou API et/ou AAH et/ou RSO

2.3 Allocataires du RMI

Au 31 décembre 2008, La Réunion enregistre 66 828 allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), soit près de 8 200 allocataires en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution du nombre d'allocataires, de l'ordre de 4% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion, est équivalente à celle observée en métropole sur la même période.

Au 31 décembre 2005, notre région compte 205 allocataires du RMI pour 1 000 habitants âgés de 25 à 59 ans, soit près de 5 fois plus qu'en métropole (39‰). Le taux d'allocataires du RMI varie sur le territoire réunionnais entre 134‰ à La Possession et 312‰ à Salazie.

La plus forte diminution du nombre d'allocataires du RMI est observée à L'Entre-Deux (- 9,4% en moyenne par an entre 2005 et 2008).

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. L'allocation de RMI dépend de la composition familiale. Au 1^{er} janvier 2009, elle s'élevait à 454,63 € par mois pour une personne seule sans enfant à charge.

Taux d'allocataires du RMI : nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants de 25 à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

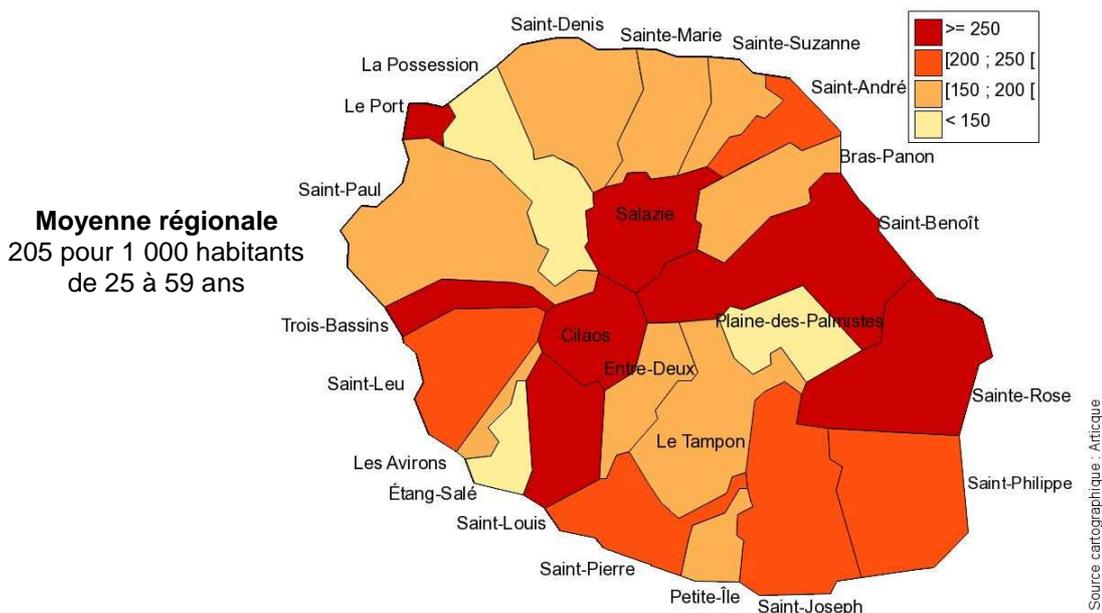
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>

Répartition du nombre d'allocataires du RMI par commune à La Réunion (situation au 31 décembre)

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires* au 31/12/05
Bras Panon	856	752	-4,2%	166
Cilaos	696	615	-4,0%	263
Entre-Deux	431	321	-9,4%	165
Etang-Salé	972	830	-5,1%	148
La Possession	1 711	1 433	-5,7%	134
Le Port	4 584	3 941	-4,9%	279
Le Tampon	6 185	5 933	-1,4%	194
Les Aviron	704	651	-2,6%	156
Petite Ile	1 003	884	-4,1%	183
Plaine des Palmistes	306	277	-3,3%	150
Salazie	969	891	-2,8%	312
Saint-André	5 174	4 753	-2,8%	223
Saint-Benoit	3 893	3 655	-2,1%	262
Saint-Denis	11 007	9 444	-5,0%	169
Saint-Joseph	3 840	3 389	-4,1%	246
Saint-Leu	3 158	2 809	-3,8%	227
Saint-Louis	5 533	5 141	-2,4%	252
Saint-Paul	9 738	8 498	-4,4%	199
Saint-Philippe	504	451	-3,6%	220
Saint-Pierre	8 025	7 259	-3,3%	229
Sainte-Marie	2 283	1 884	-6,2%	155
Sainte-Rose	754	657	-4,5%	256
Sainte-Suzanne	1 861	1 651	-3,9%	185
Trois Bassins	790	695	-4,2%	254
Hors département	34	14	-	-
La Réunion	75 011	66 828	-3,8%	205
Métropole	1 134 485	1 005 205	-4,0%	39

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : DREES, CNAF, MSA, INSEE - Exploitation ORS
 NB (*) : pour 1 000 habitants de 25 à 59 ans (recensement de population 2006)

Taux d'allocataires* du RMI par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
 NB (*) : pour 1 000 habitants de 25 à 59 ans (recensement de population 2006)

2.4 Allocataires du RMI de longue durée

Au 31 décembre 2008, notre région recense près de 49 000 allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) depuis plus de 2 ans (RMI de longue durée), soit environ 73% des allocataires du RMI. Comme en métropole, le nombre d'allocataires du RMI de longue durée a diminué de 1% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion.

Près de 140 Réunionnais âgés de 25 à 59 ans sur 1 000 sont allocataires du RMI depuis plus de 2 ans, soit près de 7 fois plus qu'en métropole (21‰). Le taux d'allocataires du RMI de longue durée varie selon les communes de 86‰ à La Possession à 220‰ à Salazie.

A La Réunion, plus de 21% des allocataires du RMI de longue durée ont cinquante ans ou plus en 2008, contre 18% en 2005. La part des 50 ans et plus parmi les allocataires du RMI de longue durée varie sur le territoire réunionnais entre 18% pour Sainte-Marie et 30% pour L'Entre-Deux.

La plus forte diminution du nombre d'allocataires du RMI de longue durée est observée au Port (- 4% en moyenne par an entre 2005 et 2008) alors que les communes de Cilaos, Saint-Louis et Saint-Benoît enregistrent une stabilisation du nombre d'allocataires du RMI de longue durée sur la même période.

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. L'allocation de RMI dépend de la composition familiale. Au 1^{er} janvier 2009, elle s'élevait à 454,63 € par mois pour une personne seule sans enfant à charge.

Allocataire du RMI de longue durée : allocataire du RMI depuis plus de 2 ans.

Taux d'allocataires du RMI de longue durée : nombre d'allocataires du RMI de longue durée au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants de 25 à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

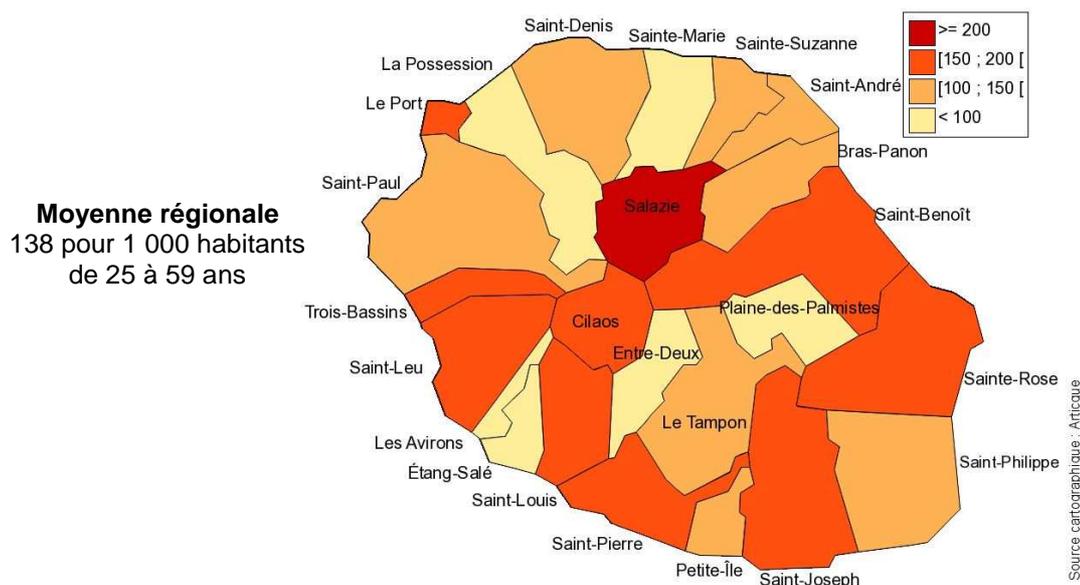
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.

**Répartition du nombre d'allocataires du RMI de longue durée par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005		2008		Taux de croissance annuel moyen* 2005-2008 (en %)
	Nombre	Part des 50 ans et +	Nombre	Part des 50 ans et +	
Bras Panon	530	18,3%	494	23,9%	-2,3%
Cilaos	452	17,3%	455	19,6%	0,2%
Entre-Deux	229	25,3%	211	30,3%	-2,7%
Etang-Salé	651	24,1%	610	29,2%	-2,1%
La Possession	1 098	19,4%	1 004	22,5%	-2,9%
Le Port	3 072	19,6%	2 704	24,3%	-4,2%
Le Tampon	4 258	15,6%	4 373	20,0%	0,9%
Les Avirons	441	19,3%	447	25,1%	0,5%
Petite Ile	695	18,8%	644	23,1%	-2,5%
Plaine des Palmistes	180	18,3%	165	21,8%	-2,9%
Salazie	684	16,8%	667	21,7%	-0,8%
Saint-André	3 463	17,5%	3 529	21,3%	0,6%
Saint-Benoit	2 674	16,0%	2 692	21,2%	0,2%
Saint-Denis	6 924	18,1%	6 719	19,6%	-1,0%
Saint-Joseph	2 767	16,4%	2 491	19,1%	-3,4%
Saint-Leu	2 302	17,0%	2 061	20,9%	-3,6%
Saint-Louis	3 864	17,8%	3 838	20,8%	-0,2%
Saint-Paul	6 683	17,4%	6 394	20,6%	-1,5%
Saint-Philippe	297	18,9%	326	20,6%	3,2%
Saint-Pierre	5 435	18,5%	5 498	23,2%	0,4%
Sainte-Marie	1 460	17,3%	1 341	17,9%	-2,8%
Sainte-Rose	457	18,2%	447	22,6%	-0,7%
Sainte-Suzanne	1 269	17,8%	1 189	18,6%	-2,1%
Trois Bassins	529	16,8%	517	23,0%	-0,8%
Hors département	17	-	7	-	-
La Réunion	50 431	17,7%	48 823	21,2%	-1,1%
Métropole	604 768	<i>nd</i>	584 889	<i>nd</i>	-1,1%

Source Réunion : CAF Réunion - Source Métropole : CNAF (nd : non disponible) - Exploitation ORS
NB (*) : le taux de croissance annuel moyen entre 2005 et 2008 est calculé sur le nombre d'allocataires du RMI de longue durée

Taux d'allocataires* du RMI de longue durée par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants de 25 à 59 ans (recensement de population 2006)

2.5 Personnes couvertes par le RMI

Au 31 décembre 2008, 162 674 Réunionnais sont couverts par le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), soit près de 27 000 personnes couvertes en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution de l'ordre de 5% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion est légèrement supérieure à celle observée en métropole (- 4% en moyenne par an sur la même période).

Près d'un Réunionnais sur 4 est couvert par le RMI au 31 décembre 2005, contre moins de 4 habitants sur 100 en métropole. Le taux de personnes couvertes par le RMI varie selon les communes entre 165 pour 1 000 habitants à La Possession et 386 pour 1 000 habitants à Salazie.

Les plus fortes diminutions du nombre de personnes couvertes par le RMI entre 2005 et 2008 sont observées à L'Entre-Deux (- 9,5% en moyenne par an) et à La Possession (- 8,4% en moyenne par an).

Définitions

Ayant droit : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

Bénéficiaire d'une allocation : correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

Personnes couvertes : comprend l'allocataire et les ayants droit.

Revenu minimum d'insertion (RMI) : créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. L'allocation de RMI dépend de la composition familiale. Au 1^{er} janvier 2009, elle s'élevait à 454,63 € par mois pour une personne seule sans enfant à charge.

Taux de personnes couvertes par le RMI : nombre de personnes couvertes par le RMI au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

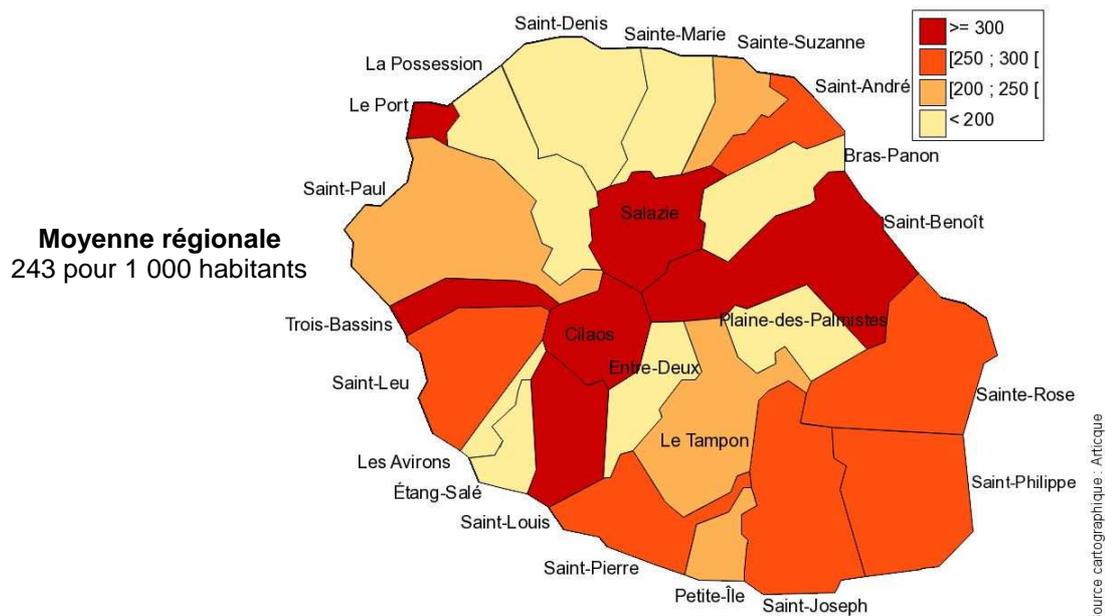
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.

**Répartition du nombre de personnes couvertes par le RMI par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux de personnes couvertes* au 31/12/05
Bras Panon	2 098	1 773	-5,5%	190
Cilaos	1 755	1 477	-5,6%	301
Entre-Deux	1 035	768	-9,5%	181
Etang-Salé	2 292	1 920	-5,7%	173
La Possession	4 338	3 335	-8,4%	165
Le Port	11 964	9 807	-6,4%	314
Le Tampon	15 994	14 634	-2,9%	229
Les Avirons	1 664	1 493	-3,6%	181
Petite Ile	2 547	2 153	-5,4%	226
Plaine des Palmistes	763	709	-2,4%	169
Salazie	2 725	2 340	-5,0%	386
Saint-André	14 109	12 367	-4,3%	272
Saint-Benoit	10 230	9 183	-3,5%	308
Saint-Denis	25 875	21 828	-5,5%	187
Saint-Joseph	9 703	8 364	-4,8%	290
Saint-Leu	8 042	6 761	-5,6%	278
Saint-Louis	14 876	13 294	-3,7%	301
Saint-Paul	24 006	19 918	-6,0%	242
Saint-Philippe	1 276	1 079	-5,4%	254
Saint-Pierre	19 646	17 165	-4,4%	264
Sainte-Marie	5 722	4 585	-7,1%	187
Sainte-Rose	1 945	1 661	-5,1%	292
Sainte-Suzanne	4 973	4 331	-4,5%	229
Trois Bassins	2 086	1 704	-6,5%	306
Hors département	76	25	-	-
La Réunion	189 740	162 674	-5,0%	243
Métropole	2 178 472	1 913 576	-4,2%	35

*Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : CNAF, MSA, INSEE - Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants (recensement de population 2006)*

Taux de personnes couvertes* par le RMI par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



*Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants (recensement de population 2006)*

2.6 Allocataires de l'AAH

Au 31 décembre 2008, La Réunion comptabilise 11 590 allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit près de 900 allocataires supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette augmentation du nombre d'allocataires de l'ordre de 2,6% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion est légèrement supérieure à celle observée en métropole (+ 1,9% en moyenne par an sur la même période).

Au 31 décembre 2005, 26 Réunionnais âgés de 20 à 59 ans sur 1 000 sont allocataires de l'AAH contre 23‰ en métropole. Le taux d'allocataires de l'AAH varie selon les communes de l'île, entre 18‰ à La Possession et 38‰ à Salazie.

A La Réunion, 57% des allocataires de l'AAH sont des hommes en 2008, comme en 2006. La part des hommes parmi les allocataires de l'AAH varie de 49% à Petite-Ile à 65% à Trois-Bassins.

La plus forte augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH est observée à La Possession (+ 11% en moyenne par an entre 2005 et 2008).

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : instituée en 1975, elle s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap. Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum de l'AAH était de 652,60 € par mois pour une personne seule.

Taux d'allocataires de l'AAH : nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>

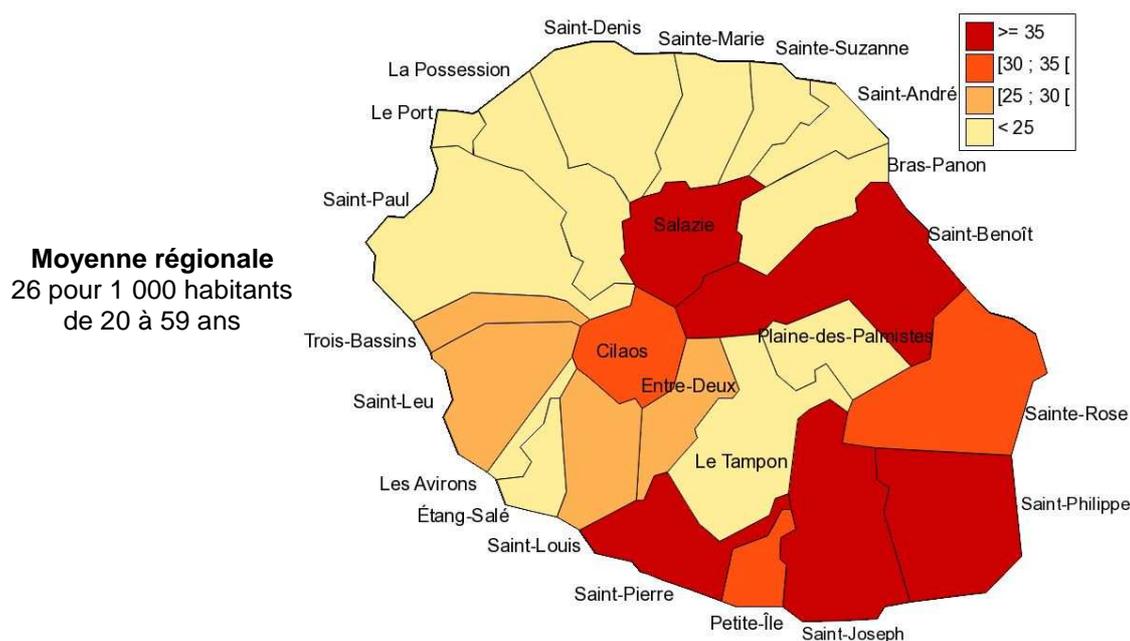
Répartition du nombre d'allocataires de l'AAH par commune à La Réunion (situation au 31 décembre)

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires* au 31/12/05
Bras Panon	136	164	6,4%	23
Cilaos	95	95	0,0%	31
Entre-Deux	82	88	2,4%	28
Etang-Salé	136	146	2,4%	19
La Possession	257	347	10,5%	18
Le Port	426	498	5,3%	22
Le Tampon	898	990	3,3%	24
Les Avirons	103	106	1,0%	20
Petite Ile	192	199	1,2%	31
Plaine des Palmistes	49	58	5,8%	21
Salazie	135	145	2,4%	38
Saint-André	623	709	4,4%	23
Saint-Benoit	629	652	1,2%	37
Saint-Denis	1 734	1 835	1,9%	23
Saint-Joseph	639	697	2,9%	36
Saint-Leu	414	425	0,9%	26
Saint-Louis	645	716	3,5%	25
Saint-Paul	1 184	1 184	0,0%	22
Saint-Philippe	97	101	1,4%	37
Saint-Pierre	1 418	1 570	3,5%	35
Sainte-Marie	359	374	1,4%	21
Sainte-Rose	103	100	-1,0%	30
Sainte-Suzanne	272	297	3,0%	24
Trois Bassins	92	92	0,0%	26
Hors département	-	ns	-	-
La Réunion	10 718	11 590	2,6%	26
Métropole	774 210	820 332	1,9%	23

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : DREES, CNAF, MSA, INSEE
Exploitation ORS - (ns : inférieur à 5)

NB (*) : pour 1 000 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (recensement de population 2006)

Taux d'allocataires* de l'AAH par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS

NB (*) : pour 1 000 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (recensement de population 2006)

2.7 Personnes couvertes par l'AAH

Au 31 décembre 2008, 16 901 Réunionnais sont couverts par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit près de 800 personnes couvertes supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette augmentation du nombre de personnes couvertes par l'AAH est de l'ordre de 1,6% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion.

Près de 40 Réunionnais âgés de 20 à 59 ans sur 1 000 sont couverts par l'AAH au 31 décembre 2005, contre 34 pour 1 000 en métropole. Le taux de personnes couvertes par l'AAH varie selon les communes entre 26‰ à L'Etang-Salé et 62‰ à Salazie et Saint-Philippe.

Les plus fortes augmentations du nombre de personnes couvertes par l'AAH entre 2005 et 2008 sont observées à La Possession et à Bras-Panon (+ 8% en moyenne par an).

Définitions

Ayant droit : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

Bénéficiaire d'une allocation : correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

Personnes couvertes : comprend l'allocataire et les ayants droit.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : instituée en 1975, elle s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap. Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum de l'AAH était de 652,60 € par mois pour une personne seule.

Taux de personnes couvertes par l'AAH : nombre de personnes couvertes par l'AAH au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

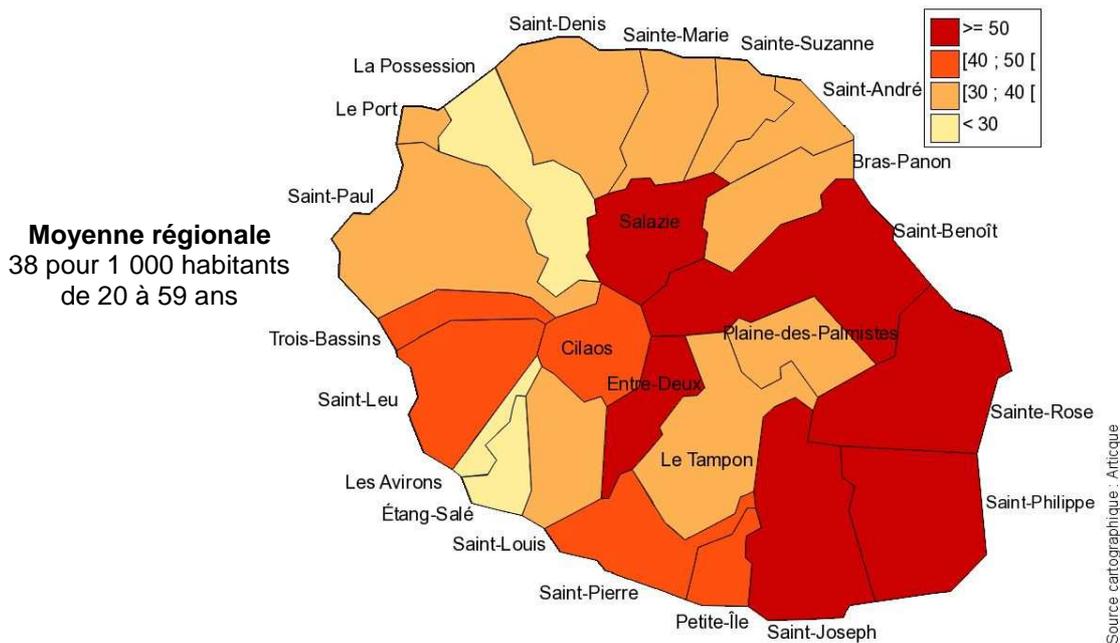
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.

**Répartition du nombre de personnes couvertes par l'AAH par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux de personnes couvertes* au 31/12/05
Bras Panon	221	278	7,9%	37
Cilaos	139	139	0,0%	46
Entre-Deux	155	144	-2,4%	53
Étang-Salé	191	193	0,3%	26
La Possession	391	494	8,1%	27
Le Port	621	712	4,7%	32
Le Tampon	1 377	1 536	3,7%	38
Les Aviron	151	145	-1,3%	30
Petite Ile	286	299	1,5%	46
Plaine des Palmistes	76	82	2,6%	33
Salazie	222	237	2,2%	62
Saint-André	996	1 081	2,8%	37
Saint-Benoit	907	931	0,9%	53
Saint-Denis	2 564	2 538	-0,3%	34
Saint-Joseph	981	1 051	2,3%	56
Saint-Leu	671	658	-0,7%	43
Saint-Louis	993	1 083	2,9%	39
Saint-Paul	1 712	1 680	-0,6%	31
Saint-Philippe	161	151	-2,1%	62
Saint-Pierre	1 992	2 156	2,7%	50
Sainte-Marie	537	563	1,6%	32
Sainte-Rose	183	152	-6,0%	54
Sainte-Suzanne	410	459	3,8%	36
Trois Bassins	156	134	-4,9%	44
Hors département	-	5	-	-
La Réunion	16 093	16 901	1,6%	38
Métropole	1 115 286	nd	nd	34

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : CNAF, INSEE - Exploitation ORS (nd : non disponible)
NB (*) : pour 1 000 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (recensement de population 2006)

Taux de personnes couvertes* par l'AAH par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (recensement de population 2006)

2.8 Allocataires de l'API

Au 31 décembre 2008, notre région compte 13 250 allocataires de l'Allocation de Parent Isolé (API), soit plus de 2 600 allocataires supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Le nombre d'allocataires de l'API a donc augmenté de près de 8% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion alors qu'on observe une baisse de l'ordre de 2% en moyenne par an en métropole sur la même période.

Au 31 décembre 2005, le taux d'allocataires de l'API est de 50 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans à La Réunion, près de 4 fois supérieur à celui enregistré en métropole (13‰). Il varie sur le territoire réunionnais de 27‰ à L'Etang-Salé à 82‰ au Port.

A La Réunion, près de 15% des allocataires de l'API ont moins de 20 ans en 2008, soit 4 points de moins qu'en 2005, avec de fortes disparités selon les communes. Ainsi, 23% des allocataires de l'API ont moins de 20 ans à Saint-Philippe en 2008 alors que cette proportion est inférieure à 10% à La Plaine des Palmistes.

D'autre part, 3 allocataires de l'API sur 10 ont 30 ans ou plus en 2008 à La Réunion contre 1 sur 4 en 2005. La part des 30 ans et plus parmi les allocataires de l'API est plus forte aux Avirons (36%) qu'à Bras-Panon (22%) et Salazie (22%).

La plus forte augmentation du nombre d'allocataires de l'API est observée à La Possession (+ 16% en moyenne par an entre 2005 et 2008) alors que Cilaos et Bras-Panon sont les seules communes de l'île à enregistrer une diminution sur la même période (respectivement - 5% et - 2% en moyenne par an).

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Allocation de parent isolé (API) : créée en 1976, elle s'adresse aux personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Si le plus jeune enfant a plus de trois ans, l'allocation est versée pendant un an au maximum (API dite « courte »), sinon elle est versée jusqu'à ses trois ans (API dite « longue »). Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum de l'API était de 583,80 € par mois pour une femme enceinte, de 778,40 € par mois pour une personne seule avec un enfant et de 194,60 € par mois pour chaque enfant supplémentaire.

Taux d'allocataires de l'API : nombre d'allocataires de l'API au 31 décembre 2005 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

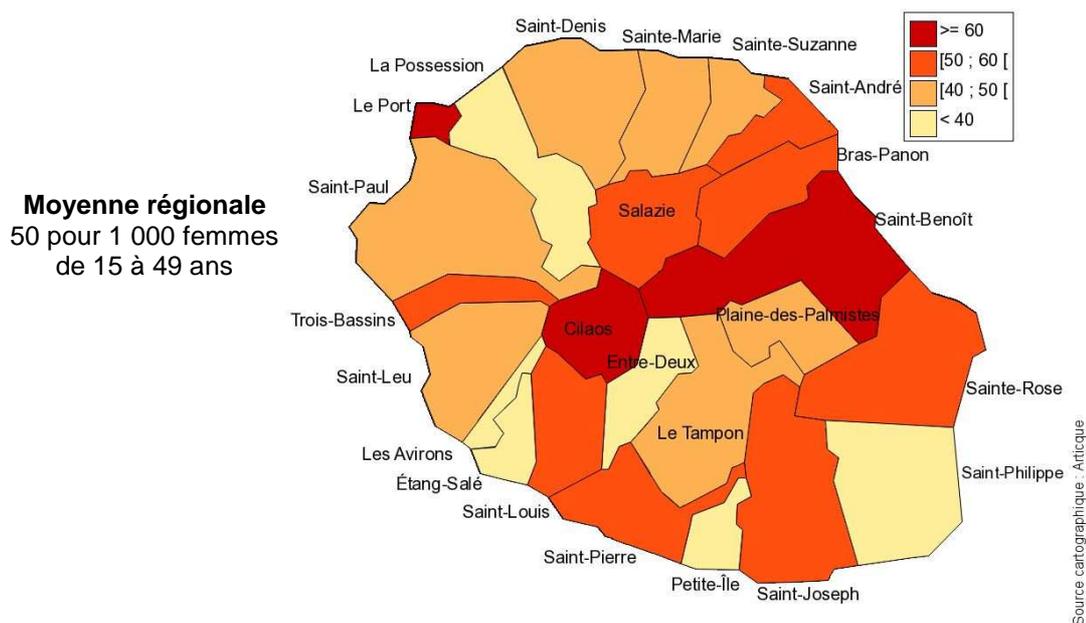
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- CODESS Réunion : L'Allocation de Parent Isolé à La Réunion ; décembre 2008 ; 95 p.
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>

**Répartition du nombre d'allocataires de l'API par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires* au 31/12/05
Bras Panon	167	159	-1,6%	56
Cilaos	86	75	-4,5%	60
Entre-Deux	53	67	8,1%	36
Etang-Salé	92	102	3,5%	27
La Possession	267	415	15,8%	36
Le Port	814	982	6,5%	82
Le Tampon	931	1 249	10,3%	49
Les Aviron	75	95	8,2%	31
Petite Ile	109	118	2,7%	37
Plaine des Palmistes	55	62	4,1%	48
Salazie	91	118	9,0%	51
Saint-André	829	1 055	8,4%	58
Saint-Benoit	599	771	8,8%	67
Saint-Denis	1 740	2 079	6,1%	44
Saint-Joseph	501	564	4,0%	57
Saint-Leu	342	481	12,0%	45
Saint-Louis	719	1 039	13,1%	54
Saint-Paul	1 152	1 382	6,3%	43
Saint-Philippe	50	66	9,7%	39
Saint-Pierre	1 034	1 308	8,2%	52
Sainte-Marie	410	456	3,6%	48
Sainte-Rose	93	110	5,8%	56
Sainte-Suzanne	293	380	9,1%	50
Trois Bassins	95	111	5,3%	53
Hors département	15	6	-	-
La Réunion	10 612	13 250	7,7%	50
Métropole	182 312	171 938	-1,9%	13

*Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources Métropole : DREES, CNAF, MSA, INSEE - Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans (recensement de population 2006)*

Taux d'allocataires* de l'API par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



*Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans (recensement de population 2006)*

2.9 Personnes couvertes par l'API

Au 31 décembre 2008, 37 718 Réunionnais sont couverts par l'Allocation de Parent Isolé (API), soit près de 9 500 personnes couvertes supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Le nombre de personnes couvertes par l'API a donc augmenté de 10% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion alors qu'on observe une baisse de l'ordre de près de 2% en moyenne par an en métropole sur la même période.

Près de 40 Réunionnais sur 1 000 sont couverts par l'API au 31 décembre 2005, soit plus de 4 fois plus qu'en métropole (8‰). Le taux de personnes couvertes par l'API varie selon les communes entre 17‰ à L'Etang-Salé et 60‰ au Port.

La plus forte augmentation du nombre de personnes couvertes par l'API est observée à La Possession (+ 18% en moyenne par an entre 2005 et 2008) alors que Cilaos et Bras-Panon sont les seules communes de l'île à enregistrer une diminution du nombre de personnes couvertes par l'API sur la même période (respectivement - 7,4% et - 0,4% en moyenne par an).

Définitions

Ayant droit : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

Bénéficiaire d'une allocation : correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

Personnes couvertes : comprend l'allocataire et les ayants droits.

Allocation de parent isolé (API) : créée en 1976, elle s'adresse aux personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Si le plus jeune enfant a plus de trois ans, l'allocation est versée pendant un an au maximum (API dite « courte »), sinon elle est versée jusqu'à ses trois ans (API dite « longue »). Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum de l'API était de 583,80 € par mois pour une femme enceinte, de 778,40 € par mois pour une personne seule avec un enfant et de 194,60 € par mois pour chaque enfant supplémentaire.

Taux de personnes couvertes par l'API : nombre de personnes couvertes par l'API au 31 décembre 2005 pour 1 000 habitants (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

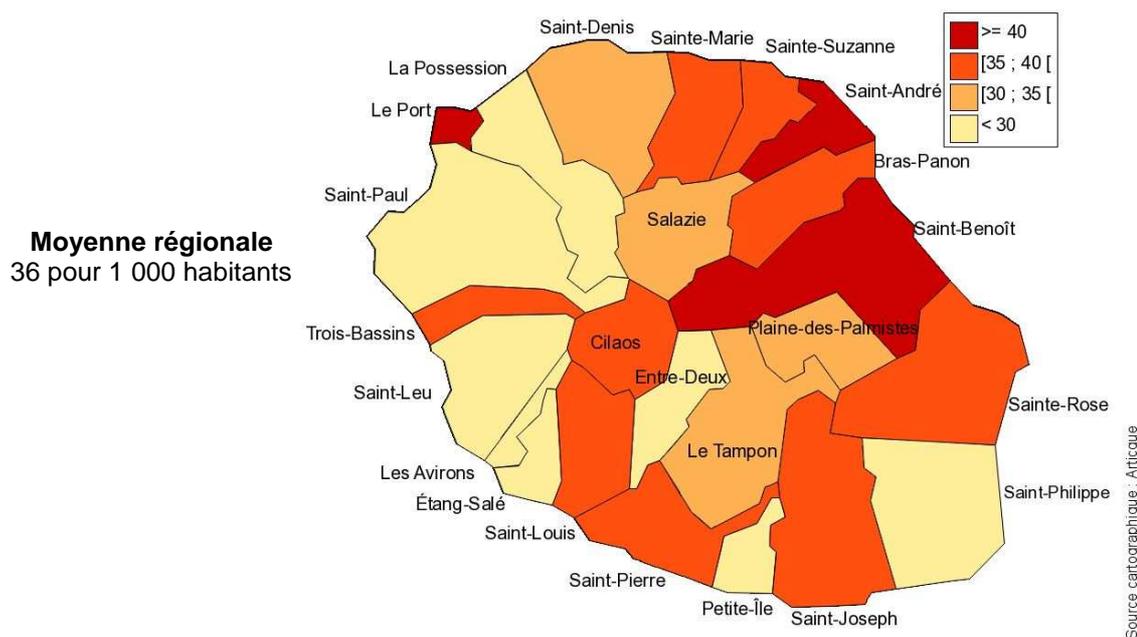
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.

**Répartition du nombre de personnes couvertes par l'API par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux de personnes couvertes* au 31/12/05
Bras Panon	432	427	-0,4%	39
Cilaos	228	181	-7,4%	39
Entre-Deux	130	170	9,4%	23
Etang-Salé	231	256	3,5%	17
La Possession	717	1 165	17,6%	27
Le Port	2 295	3 006	9,4%	60
Le Tampon	2 417	3 458	12,7%	35
Les Avirons	195	256	9,5%	21
Petite Ile	272	313	4,8%	24
Plaine des Palmistes	149	176	5,7%	33
Salazie	240	314	9,4%	34
Saint-André	2 449	3 226	9,6%	47
Saint-Benoit	1 576	2 243	12,5%	47
Saint-Denis	4 667	6 015	8,8%	34
Saint-Joseph	1 283	1 547	6,4%	38
Saint-Leu	826	1 284	15,8%	29
Saint-Louis	1 928	3 025	16,2%	39
Saint-Paul	2 915	3 809	9,3%	29
Saint-Philippe	123	160	9,2%	24
Saint-Pierre	2 738	3 681	10,4%	37
Sainte-Marie	1 129	1 316	5,2%	37
Sainte-Rose	235	287	6,9%	35
Sainte-Suzanne	782	1 084	11,5%	36
Trois Bassins	259	302	5,3%	38
Hors département	39	17	-	-
La Réunion	28 255	37 718	10,1%	36
Métropole	500 425	476 746	-1,6%	8

Source Réunion : CAF Réunion - Source Métropole : CNAF - Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants (recensement de population 2006)

Taux de personnes couvertes* par l'API par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants (recensement de population 2006)

2.10 Allocataires du RSO

Au 31 décembre 2008, 7 359 Réunionnais sont allocataires du Revenu de Solidarité (RSO), soit près de 1 200 allocataires supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette augmentation du nombre d'allocataires, d'environ 6% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion, est très inférieure à celles observées dans les autres Départements d'Outre-Mer (+ 11% en Guadeloupe, + 7% en Martinique et + 17% en Guyane en moyenne par an sur la même période).

Au 31 décembre 2005, 3,7% des Réunionnais âgés de 50 ans et plus sont allocataires du RSO, soit 2 fois plus qu'en Guadeloupe et en Guyane et 4 fois plus qu'en Martinique. Le taux d'allocataires du RSO varie selon les communes de l'île entre 2% à L'Entre-Deux et 6% à Salazie.

La plus forte augmentation du nombre d'allocataires du RSO est observée à Sainte-Suzanne (+ 18% en moyenne par an entre 2005 et 2008) alors que les communes de Cilaos et Trois-Bassins enregistrent une diminution du nombre d'allocataires du RSO sur la même période, respectivement - 7% et - 6% en moyenne par an.

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux Départements d'Outre-Mer (DOM), il est versé aux personnes d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail. Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum du RSO était de 471,01€ par mois.

Taux d'allocataires du RSO : nombre d'allocataires du RSO au 31 décembre 2005 pour 100 habitants de 50 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

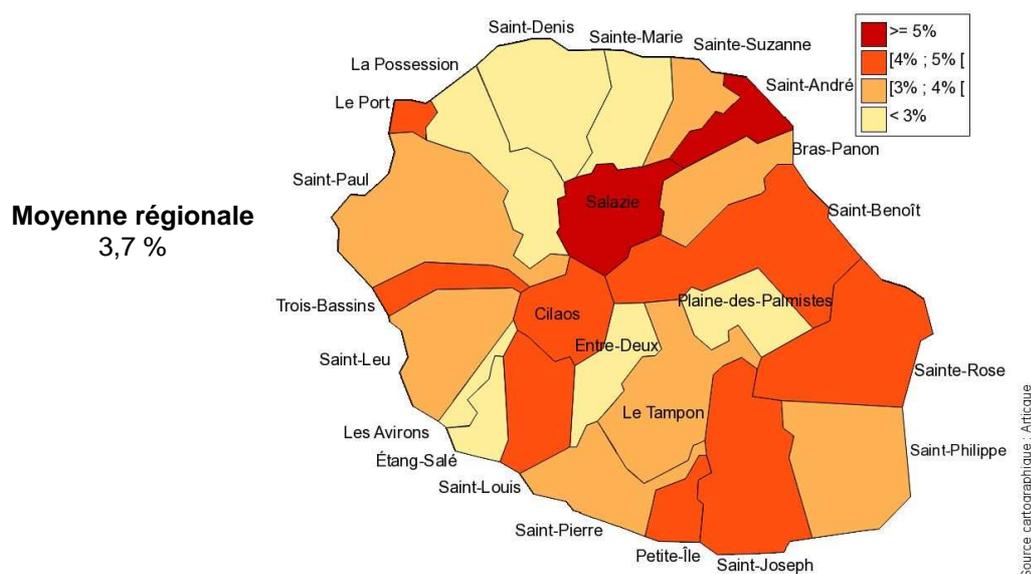
- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>

Répartition du nombre d'allocataires du RSO par commune à La Réunion (situation au 31 décembre)

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires* au 31/12/05
Bras Panon	81	87	2,4%	3,5%
Cilaos	58	47	-6,8%	4,4%
Entre-Deux	25	32	8,6%	1,8%
Etang-Salé	89	86	-1,1%	2,9%
La Possession	106	123	5,1%	2,3%
Le Port	313	326	1,4%	4,5%
Le Tampon	577	686	5,9%	3,8%
Les Avirons	64	64	0,0%	3,0%
Petite Ile	134	162	6,5%	4,4%
Plaine des Palmistes	30	26	-4,7%	2,7%
Salazie	86	97	4,1%	5,9%
Saint-André	464	525	4,2%	5,1%
Saint-Benoit	323	383	5,8%	4,7%
Saint-Denis	942	1 320	11,9%	3,0%
Saint-Joseph	352	433	7,1%	4,4%
Saint-Leu	220	258	5,5%	3,6%
Saint-Louis	469	578	7,2%	4,7%
Saint-Paul	804	863	2,4%	3,9%
Saint-Philippe	40	49	7,0%	3,8%
Saint-Pierre	585	651	3,6%	3,5%
Sainte-Marie	147	233	16,6%	2,7%
Sainte-Rose	66	64	-1,0%	4,6%
Sainte-Suzanne	132	216	17,8%	3,3%
Trois Bassins	61	50	-6,4%	4,4%
Hors département	ns	ns	-	-
La Réunion	6 171	7 359	6,0%	3,7%
Guadeloupe	2 263	3 060	10,6%	2,0%
Martinique	1 052	1 301	7,3%	0,9%
Guyane	546	868	16,7%	2,0%

Sources Réunion : CAF Réunion, INSEE - Sources autres DOM : DREES, CNAF, INSEE
Exploitation ORS - (ns : inférieur à 5)
NB (*) : pour 100 habitants de 50 ans et plus (recensement de population 2006)

Taux d'allocataires* du RSO par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 100 habitants de 50 ans et plus (recensement de population 2006)

2.11 Personnes couvertes par le RSO

Au 31 décembre 2008, 8 559 Réunionnais sont couverts par le Revenu de Solidarité (RSO), soit près de 1 300 personnes couvertes supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Le nombre de personnes couvertes par le RSO a donc augmenté de près de 6% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion.

Plus de 4% des Réunionnais de 50 ans et plus sont couverts par le RSO au 31 décembre 2005 avec des disparités selon les communes. Le taux de personnes couvertes par le RSO varie selon les communes entre 2% à L'Entre-Deux et 7% à Salazie.

Le nombre de personnes couvertes par le RSO a augmenté de plus de 14% en moyenne par an à Sainte-Suzanne entre 2005 et 2008 alors que les communes de Cilaos et Trois-Bassins enregistrent une diminution de près de 8% en moyenne par an sur la même période.

Définitions

Ayant droit : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

Bénéficiaire d'une allocation : correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

Personnes couvertes : comprend l'allocataire et les ayants droits.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux départements d'outre-mer (DOM), il est versé aux personnes d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail. Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum du RSO était de 471,01€ par mois.

Taux de personnes couvertes : nombre de personnes couvertes par le RSO au 31 décembre 2005 pour 100 habitants de 50 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2005 ; 10 p.
- CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2008 ; 10 p.

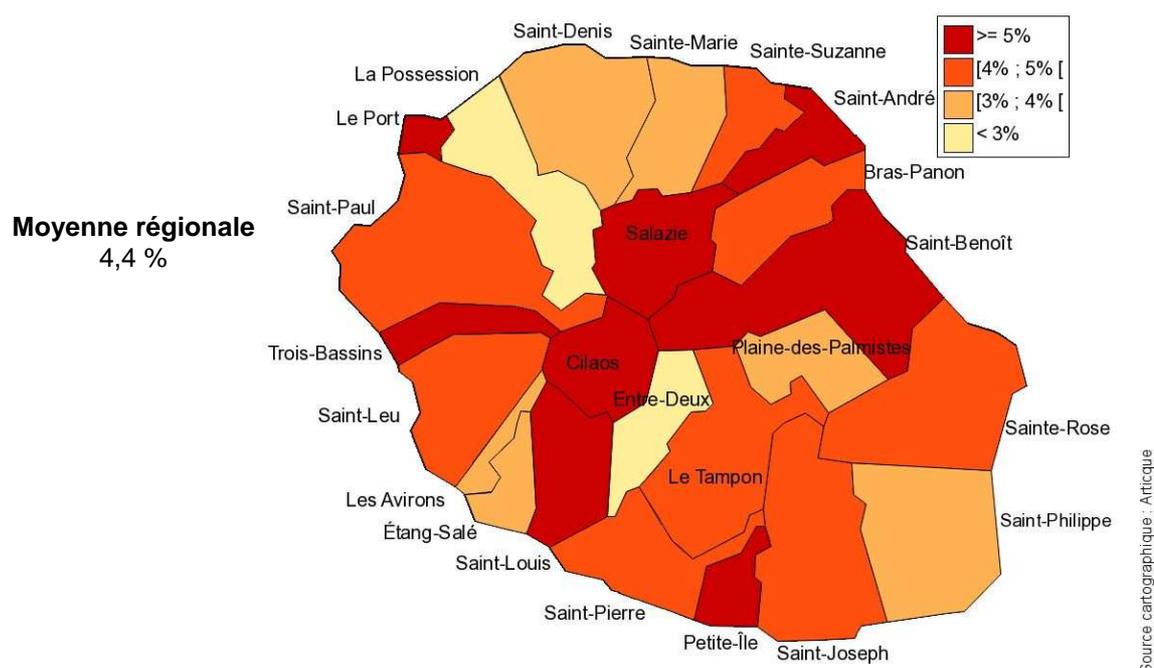
**Répartition du nombre de personnes couvertes par le RSO par commune à La Réunion
(situation au 31 décembre)**

	2005	2008	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux de personnes couvertes* au 31/12/05
Bras Panon	99	101	0,7%	4,3%
Cilaos	70	55	-7,7%	5,4%
Entre-Deux	28	34	6,7%	2,0%
Etang-Salé	103	98	-1,6%	3,3%
La Possession	134	143	2,2%	2,9%
Le Port	374	374	0,0%	5,4%
Le Tampon	680	800	5,6%	4,4%
Les Aviron	81	79	-0,8%	3,8%
Petite Ile	159	187	5,6%	5,2%
Plaine des Palmistes	33	30	-3,1%	3,0%
Salazie	105	106	0,3%	7,1%
Saint-André	559	616	3,3%	6,2%
Saint-Benoit	384	439	4,6%	5,5%
Saint-Denis	1 118	1 567	11,9%	3,5%
Saint-Joseph	385	469	6,8%	4,8%
Saint-Leu	255	302	5,8%	4,2%
Saint-Louis	572	731	8,5%	5,8%
Saint-Paul	937	977	1,4%	4,5%
Saint-Philippe	42	54	8,7%	4,0%
Saint-Pierre	680	750	3,3%	4,0%
Sainte-Marie	188	271	13,0%	3,5%
Sainte-Rose	67	69	1,0%	4,6%
Sainte-Suzanne	165	247	14,4%	4,1%
Trois Bassins	76	60	-7,6%	5,5%
Hors département	ns	ns	-	-
La Réunion	7 297	8 559	5,5%	4,4%

Source Réunion : CAF Réunion - Source Métropole : CNAF
Exploitation ORS - (ns : inférieur à 5)

NB (*) : pour 100 habitants de 50 ans et plus (recensement de population 2006)

Taux de personnes couvertes* par le RSO par commune au 31 décembre 2005 à La Réunion



Sources : CAF Réunion, INSEE – Exploitation ORS

NB (*) : pour 100 habitants de 50 ans et plus (recensement de population 2006)

2.12 Allocataires du minimum vieillesse

Le minimum vieillesse est un dispositif, constitué de plusieurs allocations, qui permet aux personnes âgées les moins favorisées, ayant 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail), d'atteindre un seuil minimal de niveau de revenu. Pour en bénéficier, elles doivent satisfaire certaines conditions de ressources et de résidence. Les allocations du minimum vieillesse sont des avantages de vieillesse à caractère non contributif qui relèvent de la solidarité nationale. Aussi, bien que versées par les caisses de retraite ou par le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (SASPA) pour les personnes ne percevant aucune pension de retraite, elles sont totalement financées par le Fonds Solidarité Vieillesse (FSV).

Jusqu'au début 2007, le minimum vieillesse était exclusivement un dispositif à deux étages, les allocations de premier étage d'une part, et l'Allocation Supplémentaire du minimum Vieillesse (ASV) ou allocation de deuxième étage d'autre part. L'ASV est l'allocation qui permet d'atteindre le montant du minimum vieillesse. Depuis janvier 2007, suite à la réforme du minimum vieillesse, coexistent deux allocations permettant d'atteindre le seuil du minimum vieillesse : l'ASV, qui continue d'être versée aux personnes qui en bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de la réforme au début de l'année 2007, et l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASP), pour les nouveaux titulaires. L'ASP fusionne les anciennes allocations de premier et deuxième étage.

Au 31 décembre 2007, 27 508 Réunionnais sont allocataires de l'ASV, soit près de 1 500 allocataires en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution du nombre d'allocataires de près de 3% en moyenne entre 2005 et 2007 à La Réunion est légèrement supérieure à celle observée en métropole (- 2% en moyenne par an sur la même période).

Au 31 décembre 2005, un tiers des Réunionnais de 60 ans et plus est allocataire de l'ASV, soit 8 fois plus qu'en métropole.

Définitions

Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) : créée en 1956, elle s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASP) : entrée en vigueur le 13 janvier 2007, cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum vieillesse (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'allocation supplémentaire vieillesse. Au 1^{er} janvier 2009, le seuil du minimum vieillesse s'élevait à 633,13 € par mois pour une personne seule et 1 135,79 € par mois pour un couple.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse : nombre d'allocataires de l'ASV au 31 décembre 2005 pour 100 habitants de 60 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>
- DREES : Les bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2007 ; Augris N. ; Séries Statistiques ; Document de travail ; n° 129 ; mars 2009 ; 72 p.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ASV/ASP à La Réunion et en métropole (situation au 31 décembre)

	2005	2006	2007	Taux de croissance annuel moyen 2005-2007 (en %)	Taux d'allocataires* au 31/12/05
La Réunion	28 985	28 274	27 508	-2,6%	33,2%
Métropole	537 435	527 939	517 907	-1,8%	4,1%

Sources Réunion : DREES, CNAV, INSEE

Sources Métropole : DREES, CNAV, RSI, MSA, CDC, ENIM, SNCF, CAVIMAC, INSEE

NB (*) : pour 100 habitants de 60 ans et plus (recensement de population 2006) - Exploitation ORS

2.13 Allocation de solidarité spécifique

Les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic) sont des associations françaises dont les missions sont l'affiliation des entreprises, l'inscription des demandeurs d'emploi, le recouvrement des cotisations sociales, le paiement des indemnités de chômage ainsi que le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en collaboration avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'ANPE et les Assedic ont fusionné au sein du Pôle Emploi, qui assure maintenant le versement de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

Au 31 décembre 2008, 11 800 Réunionnais sont allocataires de l'ASS, soit près de 1 800 allocataires en moins par rapport à la situation au 31 décembre 2005. Cette diminution du nombre d'allocataires d'environ 5% en moyenne par an entre 2005 et 2008 à La Réunion est légèrement inférieure à celle observée en métropole (- 6% en moyenne par an sur la même période).

Au 31 décembre 2005, 4% des actifs âgés de 15 à 64 ans sont allocataires de l'ASS à La Réunion, soit 3 fois plus qu'en métropole (1,3%).

Définitions

Allocataire : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

Allocation de solidarité spécifique (ASS) : instituée en 1984, c'est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Au 1^{er} janvier 2009, le montant maximum de l'ASS était de 455,03 € par mois pour un taux normal et de 653,35 € pour un taux majoré.

Taux d'allocataires de l'ASS : nombre d'allocataires de l'ASS au 31 décembre 2005 pour 100 actifs âgés de 15 à 64 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- INSEE Réunion : Chiffres clés (Réunion et Métropole) : Emploi – Population active ; juin 2009.
- DREES : Minima sociaux, Données départementales par dispositif ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/minima-sociaux/sommaire.htm>

Evolution du nombre d'allocataires de l'ASS à La Réunion et en métropole (situation au 31 décembre)

	2005	2006	2007	2008*	Taux de croissance annuel moyen 2005-2008 (en %)	Taux d'allocataires** au 31/12/05
La Réunion	13 594	13 117	12 011	11 800	-4,6%	4,1%
Métropole	364 206	357 461	322 600	298 200	-6,4%	1,3%

Sources : DREES, Pôle Emploi, Fichier national des Assedic, INSEE – Exploitation ORS

NB (*) : Données semi-définitives, mises à jour en juin 2009.

NB (**) : pour 100 actifs âgés de 15 à 64 ans (recensement de population 2006)

2.14 Fonds d'aide aux jeunes

En 2008, plus de 1 500 aides financières individuelles ont été attribuées par le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à des jeunes Réunionnais âgés de 18 à 25 ans, soit 300 de plus qu'en 2007. Le nombre d'aides financières individuelles a donc augmenté de 24% entre 2007 et 2008 à La Réunion alors qu'il n'a augmenté que d'un pourcent en métropole sur la même période.

En 2008, ces aides financières du FAJ correspondent à un taux de bénéficiaires d'environ 2% à La Réunion comme en métropole parmi les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Définitions

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : créé en 1989, le Fonds d'Aide aux Jeunes est destiné à aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant pas, notamment, bénéficier d'une aide dans le cadre du RMI (sauf en cas d'enfant à charge). La mise en place du FAJ dans les départements, au départ facultative, a été rendue obligatoire en 1992. Initialement co-piloté dans chaque département par l'État et le Conseil Général, le FAJ a été décentralisé en 2005 : le Conseil Général assure depuis cette date la gestion et le financement du fonds. Le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) mène auprès des Conseils Généraux une enquête annuelle intitulée « Aides Sociales » ; le fonds d'aide aux jeunes constitue un des volets de cette enquête.

Aides attribuées : le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés, un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année. Les aides peuvent avoir été attribuées pour diverses raisons : alimentaire, transport, recherche d'emploi, attente de paiement, formation, logement, santé,...

Taux de bénéficiaires d'aides du FAJ : nombre d'aides attribuées par le FAJ en 2008 pour 100 jeunes âgés de 18 à 25 ans (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- DREES : Données départementales du Fonds d'Aide aux Jeunes ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/fonds-aide-sociale/sommaire.htm>

Nombre d'aides financières individuelles attribuées par le Fonds d'Aide aux Jeunes à La Réunion et en métropole en 2007 et 2008

	2007	2008	Evolution 2007-2008 (en %)	Taux de bénéficiaires* en 2008
La Réunion	1 246	1 545	24%	1,7%
Métropole	131 359	132 249	1%	2,1%

*Sources: DREES, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 100 jeunes âgés de 18 à 25 ans (recensement de population 2006)*

2.15 Allocation personnalisée d'autonomie

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) n'est pas une allocation incluse dans le système des minima sociaux au sens administratif mais elle définit tout de même une précarité financière chez les personnes âgées atteintes d'une perte d'autonomie. Cette prestation est délivrée en fonction de l'état de santé et plus spécifiquement de la capacité d'autonomie de la personne : toute personne avec un Groupe Iso-Ressources (GIR) inférieur ou égal à 4 y a droit. Les Conseils Généraux ont à leur charge le paiement de cette prestation.

Au 31 décembre 2008, le nombre de bénéficiaires de l'APA à La Réunion est de 14 762 personnes de 60 ans et plus, soit plus de 600 bénéficiaires supplémentaires par rapport à la situation au 31 décembre 2007. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires de près de 5% entre 2007 et 2008 à La Réunion est légèrement supérieure à celle observée en métropole (+ 3,5% sur la même période).

Au 31 décembre 2008, 169 Réunionnais de 60 ans et plus sur 1 000 bénéficient de l'APA, soit le double du taux observé en métropole (84‰). Le taux de bénéficiaires de l'APA varie selon les communes de 84‰ à Saint-Denis à 387‰ à Trois-Bassins.

Près de 94% des bénéficiaires de l'APA résident à domicile en 2008, contre 61% en métropole, avec des disparités selon les communes (80% à Saint-Denis et 100% pour Petite-Ile, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Salazie).

Environ 15% des bénéficiaires hébergés en établissement relevaient du GIR1 en 2008, contre moins de 4% de ceux résidant à leur domicile. Ces proportions sont comparables à celles observées au 31 décembre 2008 pour la France entière (respectivement 16% et 3%).

Inversement, plus d'un bénéficiaire à domicile sur 2 relève du GIR 4 à La Réunion en 2008, contre 20% pour les bénéficiaires hébergés en établissement. Les proportions observées au 31 décembre 2008 au niveau national sont plus élevées, respectivement 58% et 25%.

Définitions

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : allocation attribuée aux personnes âgées d'au moins 60 ans qui se trouvent en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes de la vie courante. L'APA concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. L'attribution de l'APA n'est pas soumise à une condition de ressources mais le montant de la somme perçue dépend du niveau du revenu.

Bénéficiaire de l'APA : correspond à la personne qui bénéficie de la prestation de l'APA.

GIR (Groupe Iso-Ressources) : élaborée en 1997, la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) permet de déterminer les ressources nécessaires à la prise en charge d'une personne âgée dépendante à travers l'observation de 10 activités qu'effectue seule la personne âgée. Elle est actuellement utilisée par les Conseils Généraux pour l'attribution de l'APA, mais également en institution et par certains assureurs dans le cadre de l'assurance dépendance.

Les personnes âgées sont classées en 6 groupes GIR. Le groupe 1 rassemble les individus les plus dépendants, nécessitant la présence permanente d'une aide ; le groupe 6 rassemble les personnes n'ayant besoin d'aucune aide pour les actes discriminants de la vie quotidienne. Les GIR 5 et 6 ne donnent pas droit au versement de l'APA.

Taux de bénéficiaires de l'APA : nombre de bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2008 pour 1 000 habitants de 60 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2006).

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- Conseil Général de La Réunion : Effectifs des bénéficiaires de l'APA par commune en 2007 et 2008.
- DREES : L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2008 ; Debout C., Lo S.-H. ; Etudes et Résultats ; n° 690 ; mai 2009 ; 6 p.

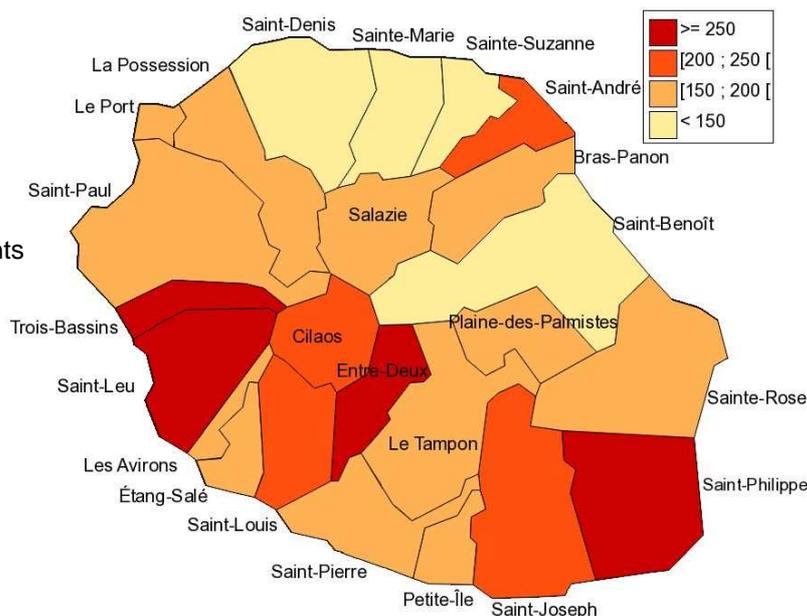
Répartition du nombre de bénéficiaires de l'APA par commune à La Réunion en 2007 et en 2008

	A domicile		En établissement		Ensemble		Evolution 2007-2008 (en %)
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	
Bras Panon	187	207	ns	ns	189	208	10,1%
Cilaos	183	192	ns	ns	183	193	5,5%
Entre-Deux	209	221	ns	ns	213	224	5,2%
Etang-Salé	230	251	ns	ns	233	254	9,0%
La Possession	284	310	54	78	338	388	14,8%
Le Port	562	553	ns	ns	564	555	-1,6%
Le Tampon	1 437	1 519	19	17	1 456	1 536	5,5%
Les Avirons	185	187	6	5	191	192	0,5%
Petite-Ile	317	327	-	-	317	327	3,2%
Plaine des Palmistes	82	95	-	-	82	95	15,9%
Saint-André	826	878	48	75	874	953	9,0%
Saint-Benoît	428	459	75	74	503	533	6,0%
Saint-Denis	1 049	1 104	269	275	1 318	1 379	4,6%
Sainte-Marie	205	208	ns	ns	209	210	0,5%
Sainte-Rose	140	159	-	-	140	159	13,6%
Sainte-Suzanne	243	250	ns	ns	244	252	3,3%
Saint-Joseph	1 052	1 022	10	12	1 062	1 034	-2,6%
Saint-Leu	1 201	1 230	ns	ns	1 202	1 231	2,4%
Saint-Louis	1 118	1 179	18	22	1 136	1 201	5,7%
Saint-Paul	1 489	1 453	104	134	1 593	1 587	-0,4%
Saint-Philippe	151	160	ns	ns	152	162	6,6%
Saint-Pierre	1 325	1 389	208	256	1 533	1 645	7,3%
Salazie	121	147	-	-	121	147	21,5%
Trois-Bassins	278	296	ns	ns	279	297	6,5%
La Réunion	13 302	13 796	830	966	14 132	14 762	4,5%
Métropole	645 868	669 180	416 585	430 515	1 062 453	1 099 695	3,5%

Source Réunion : Conseil Général de La Réunion - Source Métropole : DREES (enquête Aide sociale) Exploitation ORS - (ns : inférieur à 5)

Taux de bénéficiaires* de l'APA par commune au 31 décembre 2008 à La Réunion

Moyenne régionale
169 pour 1 000 habitants
de 60 ans et plus



Source cartographique : Anticque

Sources : Conseil Général de La Réunion, INSEE – Exploitation ORS
NB (*) : pour 1 000 habitants de 60 ans et plus (recensement de population 2006)

**Répartition du nombre de bénéficiaires de l'APA par commune, par GIR et par lieu de vie
à La Réunion en 2008**

	A domicile				En Etablissement			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Bras Panon	-	57	50	100	-	ns	-	-
Cilaos	ns	32	58	99	-	ns	-	-
Entre-Deux	7	57	52	105	-	ns	-	-
Etang-Salé	9	46	84	112	-	ns	-	ns
La Possession	15	94	61	140	14	30	14	20
Le Port	17	98	113	325	-	ns	-	-
Le Tampon	39	301	381	798	ns	8	ns	ns
Les Avirons	ns	32	56	96	ns	ns	-	ns
Petite-Ile	5	64	64	194	-	-	-	-
Plaine des Palmistes	ns	21	36	37	-	-	-	-
Saint-André	39	213	229	397	7	38	13	17
Saint-Benoît	10	107	104	238	23	41	ns	8
Saint-Denis	77	342	240	445	29	103	81	62
Sainte-Marie	17	56	44	91	ns	-	-	ns
Sainte-Rose	ns	37	33	87	-	-	-	-
Sainte-Suzanne	8	66	56	120	-	ns	-	ns
Saint-Joseph	31	243	186	562	ns	6	ns	ns
Saint-Leu	40	187	314	689	-	ns	-	-
Saint-Louis	33	203	362	581	ns	9	ns	7
Saint-Paul	34	222	337	860	16	61	27	30
Saint-Philippe	5	42	31	82	ns	ns	-	-
Saint-Pierre	80	356	350	603	48	116	53	39
Salazie	5	35	33	74	-	-	-	-
Trois-Bassins	9	51	73	163	-	ns	-	-
La Réunion	489	2 962	3 347	6 998	149	428	196	193

Source : Conseil Général de La Réunion - Exploitation ORS - (ns : inférieur à 5)

2.16 Vulnérabilité financière des ménages

Le nombre de personnes physiques interdites bancaires est de 22 280 fin décembre 2009. Ces interdits bancaires concernent moins de 3 Réunionnais sur 100 mais ont augmenté de plus de 4% entre 2008 et 2009. Le stock d'incidents de paiement de chèque, de près de 189 000 au 31 décembre 2009, a augmenté de 2,5% en moyenne par an depuis 2005.

Le nombre total de dossiers de surendettement déposés en 2009 à l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) s'élève à 1 142 pour La Réunion, soit en augmentation de près de 51% par rapport à 2008, et ce après une baisse constatée entre 2005 et 2006 de l'ordre de 7% et une période de stagnation entre 2006 et 2008 (- 0,3%). La situation du surendettement s'est aggravée entre 2008 et 2009 à La Réunion, de façon encore plus importante qu'en métropole où l'on observe une augmentation de 15% du nombre de dossiers déposés entre 2008 et 2009).

Le dépôt de dossiers de surendettement concerne près de 150 Réunionnais sur 100 000 en 2009, soit plus de deux fois moins qu'en métropole (352 pour 100 000 habitants en 2009).

Près des trois quarts des dossiers déposés en 2009 à La Réunion ont été déclarés recevables par la commission de surendettement. En 2009, 676 dossiers ont été orientés vers une procédure classique à La Réunion, soit une augmentation de plus de 34% par rapport à 2008.

L'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP) concerne 163 dossiers en 2009 contre 51 en 2008 (+ 220% d'augmentation sur la période), soit environ 20 Réunionnais sur 100 000 en 2009. Plus de 19% des dossiers recevables ont été orientés vers une PRP en 2009 à La Réunion : le taux d'orientation vers une PRP se rapproche du taux métropolitain (22% en 2009) alors qu'il était de 9% en 2008 à La Réunion.

Définitions

Personne physique interdite bancaire : personne ayant émis un chèque sans provision suffisante (et non régularisé) sur un compte et qui n'a plus le droit d'émettre de chèque. Cette interdiction est enregistrée sur le fichier central de la Banque de France afin d'informer tous les établissements bancaires.

Incident de paiement de chèque : refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire.

Commission de surendettement : commission, qui étudie les demandes de réaménagement, voire d'effacement, des dettes des particuliers, et dont le secrétariat est assuré par la Banque de France (pour la métropole) et par l'IEDOM (pour les DOM, la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte). La commission peut orienter le dossier vers une procédure amiable ou vers une procédure de rétablissement personnel.

Procédure amiable : la procédure amiable décidée par la Commission repose sur la négociation d'un plan de recouvrement (ou plan de redressement) susceptible d'être accepté par le débiteur et ses créanciers. Si aucun arrangement ne peut être trouvé, le juge de l'exécution peut imposer ses recommandations.

Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) : encore appelée faillite civile, cette nouvelle procédure instruite par un juge de l'exécution permet le règlement des situations de surendettement les plus dramatiques par l'effacement total des dettes non professionnelles du débiteur, à la suite de la liquidation judiciaire du patrimoine personnel. Les personnes ayant bénéficié d'une PRP sont inscrites au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) pour une durée de huit années.

Taux d'orientation vers une PRP : rapport du nombre de dossiers orientés vers une PRP sur le nombre de dossiers déclarés recevables en commission de surendettement.

Sources

- INSEE : Résultats du recensement de la population 2006 <http://www.recensement.insee.fr/>
- IEDOM : Bulletin trimestriel de conjoncture, Suivi de la conjoncture économique ; n°137 ; 4^{ème} trimestre 2008 ; 44 p.
- IEDOM : Bulletin trimestriel de conjoncture, Suivi de la conjoncture économique ; n°140 ; 3^{ème} trimestre 2009 ; 44 p.
- IEDOM : Observatoire du surendettement à La Réunion, Statistiques du 4^{ème} trimestre 2009 ; 4 p.
- Banque de France : Baromètre du surendettement à fin décembre 2008 ; 3 p.
- Banque de France : Baromètre du surendettement à fin septembre 2009 ; 3 p.
- Banque de France : Baromètre du surendettement à fin décembre 2009 ; 3 p.

Indicateurs de vulnérabilité liés à l'utilisation de moyens de paiement à La Réunion de 2005 à 2009 (situation au 31 décembre)

	2005	2006	2007	2008	2009	TCAM* 2005-2009 (en %)
Personnes physiques interdites bancaires	21 174	20 646	20 370	21 342	22 280	1,3%
Stock Incidents de paiement Chèques	171 487	174 129	175 513	183 195	188 969	2,5%

Source : IEDOM (données trimestrielles à fin décembre) - Exploitation ORS

NB (*) : Taux de Croissance Annuel Moyen sur la période 2005-2009

Nombre de dossiers de surendettement déposés à La Réunion de 2005 à 2009

	2005	2006	2007	2008	2009	Taux* pour 100 000 hab
Nombre de dossiers déposés	814	759	785	757	1 142	146
Nombre de dossiers déclarés recevables	638	615	568	555	839	107
- dont dossiers recevables en PRP	44	36	32	51	163	21
- dont dossiers recevables classiques	594	579	536	504	676	86

Sources : IEDOM, INSEE - Exploitation ORS

NB (*) : nombre de dossiers déposés en 2009 pour 100 000 habitants (recensement de population 2006)

Nombre de dossiers de surendettement déposés à La Réunion et en métropole en 2008 et en 2009

	La Réunion			Métropole		
	2008	2009	Evolution 2008-2009 (en %)	2008	2009	Evolution 2008-2009 (en %)
Nombre de dossiers déposés	757	1 142	50,9%	188 485	216 396	14,8%
Nombre de dossiers déclarés recevables	555	839	51,2%	158 940	182 695	14,9%
- dont dossiers recevables en PRP	51	163	219,6%	33 378	41 045	23,0%

Source Réunion : IEDOM - Source Métropole : Banque de France - Exploitation ORS

2.17 Revenus des ménages

En 2007, le revenu fiscal médian des ménages réunionnais est de 18 010 €, soit plus de 800 euros de plus qu'en 2006. Cette augmentation de la médiane du revenu fiscal par ménage est de l'ordre de 5% entre 2006 et 2007 au niveau régional et varie selon les communes de l'île de 2% à La Possession à plus de 8% à Cilaos et Salazie.

Parue début 2010, une publication de l'INSEE consacrée aux inégalités de revenus entre les DOM et la métropole indique que le revenu médian par unité de consommation est de 9 445 € à La Réunion en 2006, soit près de 39% inférieur au revenu observé en métropole (15 372 € en 2006).

Plus de 6 ménages réunionnais sur 10 ne sont pas imposés au titre de l'impôt sur le revenu en 2007, soit une baisse d'un point par rapport à la situation de 2006. Cette proportion de ménages non imposés varie sur le territoire de 49% à La Possession à 77% à Sainte-Rose et reste très supérieure à celle observée en métropole (38% en 2006).

Selon l'INSEE, 17% des Réunionnais ont en 2006 un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté local, qui s'établit à La Réunion à 473 € par mois et par unité de consommation. Cette proportion est supérieure à celle observée en métropole la même année (15% sous le seuil de pauvreté national).

Définitions

Foyer fiscal : ensemble des personnes dont les ressources font l'objet d'une seule déclaration de revenus.

Ménage fiscal : un ménage fiscal est défini, au sens du recensement, comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux regroupent tous les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Revenu fiscal : somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

Part des ménages fiscaux non imposés : pourcentage des ménages fiscaux dispensés d'impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Médiane du revenu fiscal par ménage : cette valeur partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

Seuil de pauvreté : ce seuil est défini comme une fraction du niveau de vie médian, la plus couramment utilisée étant 60 %. Toute personne dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil est considérée comme pauvre monétairement.

Pour notre région, deux approches sont possibles :

- soit on se réfère au seuil national (768 € par mois et par unité de consommation en 2006), dans ce cas le taux de pauvreté est de 52% à La Réunion en 2006,
- soit on se réfère au seuil de pauvreté régional (473 € par mois et par unité de consommation en 2006) calculé sur la distribution des niveaux de vie des Réunionnais. Ce seuil régional permet d'appréhender les revenus les plus bas compte tenu des caractéristiques de la population réunionnaise.

Unité de consommation (UC) : système de pondération utilisé par l'INSEE, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Sources

- INSEE-DGFip : Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006 en 2007
- INSEE Réunion : Tableau Economique de La Réunion ; édition 2009-2010 ; février 2010 ; 237 p.
- INSEE Réunion : Pauvreté monétaire : plus de pauvres en 2006 qu'en 2001 ; Economie de La Réunion ; Latchoumanin V., Parain C. ; n°134 ; avril 2009 ; 11-15.
- INSEE Réunion : Les revenus par commune : des niveaux et des écarts variés ; Economie de La Réunion ; Chevalier P. ; n°134 ; avril 2009 ; 29-31 .

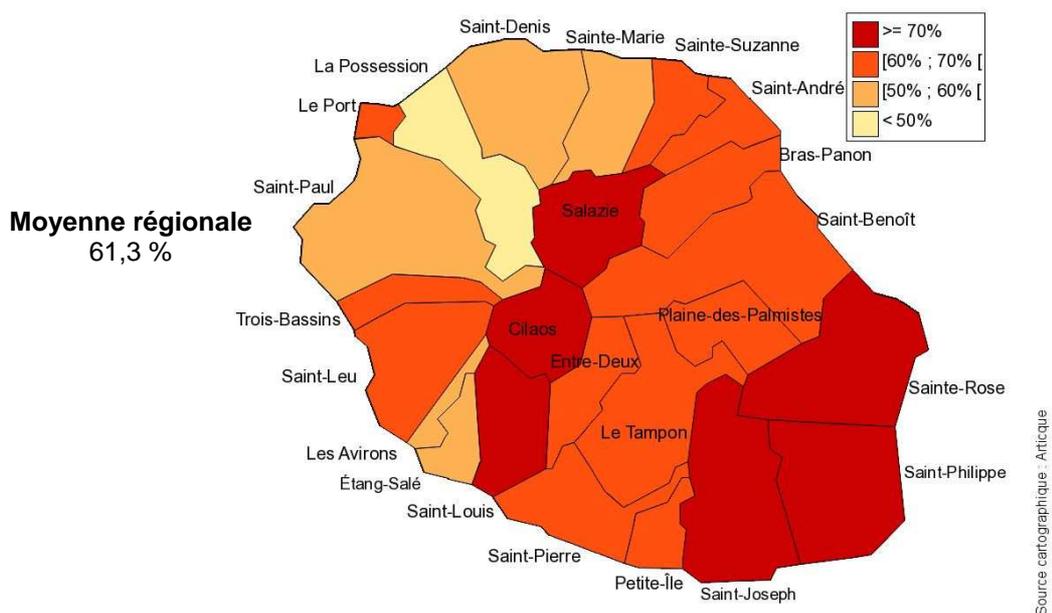
- INSEE : Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole ; INSEE Première ; Michel C., Theulière M., Missègue N. ; n°1279 ; février 2010 ; 2 p.

Revenus fiscaux localisés des ménages réunionnais en 2006 et 2007

	Nombre de ménages fiscaux		Revenu médian par ménage (en €)			Part des ménages non imposés		
	2006	2007	2006	2007	Evolution 2006-2007 (en %)	2006	2007	Evolution 2006-2007 (en %)
Les Avirons	2 849	3 040	19 941	20 681	3,7%	62,2%	59,8%	-4,0%
Bras-Panon	3 320	3 568	17 622	18 761	6,5%	66,7%	64,3%	-3,5%
Entre-Deux	1 942	2 027	15 469	16 135	4,3%	65,6%	64,5%	-1,7%
L'Étang-Salé	4 218	4 341	20 254	21 000	3,7%	57,4%	57,3%	-0,3%
Petite-Île	3 881	4 019	14 387	15 037	4,5%	67,5%	65,7%	-2,7%
La Plaine-des-Palmistes	1 544	1 641	18 553	19 294	4,0%	65,9%	64,5%	-2,0%
Le Port	11 360	11 670	13 372	14 058	5,1%	68,9%	67,9%	-1,4%
La Possession	8 082	8 590	27 500	28 089	2,1%	49,3%	48,5%	-1,6%
Saint-André	13 798	14 842	14 674	15 499	5,6%	68,8%	68,6%	-0,3%
Saint-Benoît	9 968	10 451	13 632	14 284	4,8%	70,1%	69,9%	-0,3%
Saint-Denis	45 890	47 572	21 010	21 699	3,3%	53,4%	53,3%	-0,1%
Saint-Joseph	10 821	11 448	12 881	13 480	4,6%	71,8%	71,4%	-0,6%
Saint-Leu	8 810	9 500	17 288	18 105	4,7%	64,1%	62,1%	-3,2%
Saint-Louis	13 148	14 024	13 902	14 511	4,4%	71,4%	70,4%	-1,5%
Saint-Paul	28 154	30 279	21 118	22 554	6,8%	56,1%	54,9%	-2,1%
Saint-Pierre	22 903	24 030	15 617	16 402	5,0%	64,1%	63,3%	-1,2%
Saint-Philippe	1 388	1 450	12 991	13 326	2,6%	75,4%	73,2%	-2,9%
Sainte-Marie	8 376	8 738	22 515	24 231	7,6%	55,9%	54,6%	-2,3%
Sainte-Rose	1 978	2 035	11 227	11 884	5,9%	77,0%	76,5%	-0,6%
Sainte-Suzanne	6 166	6 507	17 571	18 714	6,5%	64,2%	62,7%	-2,2%
Salazie	2 033	2 101	9 647	10 447	8,3%	77,6%	75,1%	-3,2%
Le Tampon	21 887	23 344	16 501	16 939	2,7%	63,7%	63,0%	-1,1%
Les Trois-Bassins	1 937	2 109	15 660	16 160	3,2%	66,7%	66,4%	-0,3%
Cilaos	1 763	1 810	11 352	12 270	8,1%	75,2%	74,3%	-1,1%
La Réunion	236 216	249 136	17 192	18 010	4,8%	62,1%	61,3%	-1,3%

Source : INSEE, DGFip – Exploitation ORS

Proportion de ménages réunionnais non imposés par commune en 2007 à La Réunion



Source : INSEE, DGFip – Exploitation ORS